



Que dois je faire pour être regularisée

Par **kalia**, le **27/07/2009** à **23:55**

Bonjour,

je suis une africaine qui est venue avec un visa touristique de un mois depuis septembre. j'ai raconté mon cheri et j'ai décidé de resté en esperant etre regularisé grace a mon pere qui est francais part alliance mais le tribunal a rejeté mes dossiers. en disant que je pourai pas bénéficier car mon pere est devenu francais apres ma naissance. mon cheri ma proposé de faire un pacse je voulais savoir si cette procedure me permettra de resté ici ainsi qu'a reprendre mes études universitaires ici.

merci de bien vouloir m'aider

Par **anais16**, le **28/07/2009** à **15:13**

Bonjour,

si votre "chéri" est français, vous pourriez prétendre à un titre de séjour au bout d'un an de vie commune effective depuis le pacs.

S'il est étranger et a un titre de résident de dix ans, il faut attendre cinq ans.

Pour vos études, sachez que vous pouvez très bien vous inscrire et suivre des cours même en étant sans papiers, une pièce d'identité suffit pour s'inscrire.

Par **kalia**, le **28/07/2009** à **17:30**

bonjour

merci de m'avoir répondu, mon cheri est francais. comme vous venez de le suggeré on procedra à la conclusion du pacs et je commence à chercher des inscriptions. en esperant que tout se passera pour le mieux

merci infiniment de m'avoir répondu

Par **anais16**, le **28/07/2009** à **18:11**

Sachez également que comme vous avez une entrée régulière en France, en cas de mariage, on exige que six mois de vie commune depuis le mariage.

Renseignez vous cependant à l'avance si vous l'envisagez car certaines mairies (de droite principalement) refusent (illégalement car le mariage est un droit fondamental) de célébrer les mariages mixtes et font procéder à des arrestations.

D'autres mairies sont beaucoup plus souples et certains mariages ont lieu sans problème dans les 15 jours.

A vous de voir, et bonne chance pour la suite

Par **kalia**, le **15/08/2009** à **11:36**

bonjour à tous

on vient de se pacsé moi et mon cheri et je viens d'apprendre que j'attends un bébé, je voulais savoir maintenant que doit on faire pour que je sois regularisé avec ses nouveaux donnés?

merci des vos réponses

Par **anais16**, le **17/08/2009** à **18:08**

Bonjour,

dans ce cas vous serez bientôt mère d'enfant français. Une régularisation sera possible dès la naissance de l'enfant si:

- l'enfant naît en France

-s'il est reconnu par ses deux parents dont le papa français

-si vous lui faites établir un certificat de nationalité français au tribunal d'instance

- si vous prouvez que l'enfant est à votre charge (caf, attestation du médecin...)

Par **kalia**, le **18/08/2009** à **11:53**

salut

merci pour votre réponse. la je vois qu'on a une chance de me faire regularisé après la

naissance de notre enfant.

je vous remercie beaucoup de vos conseils et vos explications

cordialement